

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2009

20h

Présents : Jean-Pierre RONSEAUX, Jean-Pierre MAZEREEL, Hélène COLZY, Pierre-François SOUCHON, Laurent DEGODET, Didier DELAVELLE, Patricia GIANNETTA, Nicolas VIGOUR, Hubert CROZAT, Benoît DINVAUT, Ange-Marie SONNET, Pascal ANGHELOVICI, Michel MAGNEE, Michèle BOLAND, Martine RHONE, Brigitte DUPONT, Jean-François TROITZKY

Date de convocation : 02/10/2009

Absents: Matthieu SIRAUTL

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur VIGOUR demande de faire corriger deux erreurs qu'il a constatées dans le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

II- COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE COMMISSION

1. Commission Culture-Animation (réunions du 9 septembre et du 5 octobre)

Monsieur ANGHELOVICI précise que ces deux réunions étaient essentiellement consacrées à l'organisation de l'inauguration de la Maison des Sports.

A cette occasion, plusieurs expositions seront présentées à la population, lors de l'inauguration mais aussi pendant les deux demi-journées portes-ouvertes le samedi et dimanche après-midi :

- Présentation des photos réalisées dans le cadre du concours « Grand Angle », en particulier les 20 photos sélectionnées par Monsieur Michel JOLYOT. Le public sera invité à voter pour 5 photos, parmi celles ayant été présélectionnées.
- Exposition de photos anciennes présentant la commune
- Présentation, sur des panneaux, des associations de la commune.

2. Réunion conjointe des Commissions Voirie et Cadre de Vie du 11 septembre 2009

Monsieur le Maire indique que cette réunion visait à présenter et faire valider, aux membres des deux Commissions, des propositions de mobilier urbain pour l'aménagement de l'Avenue Mme E. ROEDERER.

Le candélabre choisi correspond à celui déjà présent dans la commune.

Un garde-corps a également été proposé pour l'aménagement du pourtour du Lac. Il a été décidé de ne procéder à la pose d'un garde-corps que sur les deux berges du lac qui bordent l'avenue et la rue de l'Eglise. Cependant le modèle proposé ne fait pas l'unanimité, pour des raisons esthétique mais aussi en raison de son coût important.

Monsieur le Maire indique donc que de nouvelles propositions seront faites à la Commission, avant toute décision.

Monsieur DELAVELLE propose que pendant la durée des travaux, une exposition soit présentée à la mairie afin d'informer la population sur les aménagements prévus, l'état d'avancement des travaux, les plans de circulation...

Ces éléments pourraient aussi être présentés sur le site Internet de la commune.

Monsieur le Maire fait également part des difficultés que rencontre le Syndicat des Eaux de la Garenne pour financer le renouvellement des réseaux d'eau potable dans les communes adhérentes.

En effet, l'essentiel du réseau est ancien et vétuste mais les finances du syndicat ne permettent pas un renouvellement massif, à moins de faire augmenter fortement le prix de l'eau.
Pour la commune de Gueux, la conséquence directe de ces difficultés est le non renouvellement des canalisations dans la rue des Moëttes.

3. Commission Cadre de vie, Embellissement (réunion du 25 septembre 2009)

Madame COZY précise que cette réunion était organisée à l'initiative du CEV pour informer les parents d'élèves sur l'introduction d'aliments bio dans les repas.
Des contacts avaient déjà été pris avec la société *API Restauration* qui fournit la cantine et qui est tout à fait favorable à l'introduction d'aliments bio.

La réunion du 25 septembre réunissait Monsieur GACHET, Directeur de la société *API Restauration*, Monsieur MAIGNAN, Coordinateur de la Fédération Régionale des Producteurs Bio, les parents d'élèves et les membres de la Commission.

Il a notamment été rappelé qu'à la suite du Grenelle de l'Environnement, les collectivités ont désormais l'obligation d'introduire, avant 2010, 15% d'aliments bio dans la restauration collective, et 20% avant 2012.

API Restauration travaille depuis 5 ans avec des producteurs bio. L'objectif est de relocaliser la production et de faire travailler des producteurs et fournisseurs locaux.

Un des principaux problèmes reste la hausse du prix du repas consécutif à l'introduction d'aliments bio.

Il est donc convenu que de nouvelles rencontres seront organisées afin d'envisager différents scénarios, étudier des solutions pour limiter la hausse des coûts et élaborer un nouveau contrat entre *API Restauration* et le CEV prenant en compte ces différents éléments.

Madame RHONE regrette que peu de parents d'élèves aient assisté à cette réunion.

4. Commission Action Sociale et 3^{ème} âge (réunion du 5 octobre 2009)

Monsieur DEGODET indique que cette réunion visait à préparer le repas des anciens, traditionnellement organisé par le CCAS de la commune avec l'aide de toutes les bonnes volontés.

Cette année, le repas sera organisé le 13 décembre 2009 à la Maison des Sports.
Le traiteur sera le même que d'habitude et l'animation sera proche de celle organisée l'année dernière.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 23 novembre à 20h30.

III – DELIBERATIONS

1- Décisions Modificatives pour la Maison des Sports : Avenants et travaux au Rez-de-chaussée

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'avis défavorable de la Commission de Sécurité, le Conseil Municipal avait décidé de faire procéder aux travaux de restructuration et de remise aux normes de la Maison des Sports.

Une première estimation prévoyait un montant de 350 000 € HT de travaux.
Les marchés de travaux ont ramené cette somme à 265 012 € HT.

Toutefois, il est apparu rapidement que des travaux complémentaires étaient nécessaires (amélioration de l'isolation phonique par le changement des huisseries, remplacement des portes principales, reprise d'anomalies dans les installations électriques et de ventilation...).

Ces travaux supplémentaires nécessitent de prévoir des financements complémentaires.

Dernièrement, il a également été constaté des problèmes d'étanchéité au niveau du toit : une consultation est en cours pour y remédier.

Enfin, l'ensemble des travaux et prestations de maîtrise d'œuvre représentent un coût de 436 000 € TTC pour la commune.

En outre, Monsieur le Maire précise que la Commission de Sécurité a également délivré un avis défavorable pour le rez-de-chaussée : installations électrique dangereuse, circulation difficile, ventilation non conforme, sanitaires publics condamnés, non-conformité aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Là encore les travaux réalisés représentent un coût de 110 000€ TTC pour la commune et impliquent de prévoir des crédits supplémentaires sur la ligne consacrée à l'entretien des bâtiments communaux.

Dans le futur, il conviendra également de prévoir les financements nécessaires à l'entretien régulier de ce bâtiment.

Monsieur TROITZKY suggère la pose d'un adoucisseur d'eau.

Monsieur le Maire indique également que d'autres plantations seront installées le long de la rampe d'accès.

Monsieur SONNET demande s'il est prévu de responsabiliser les associations pour les dégradations qui pourraient leur être imputables à l'avenir.

Monsieur le Maire répond affirmativement et précise que le règlement intérieur va être revu, que des conventions spécifiques seront signées avec chacune des associations et qu'une visite annuelle sera organisée pour contrôler l'état du bâtiment.

Il sera également demandé au personnel de ménage de veiller à l'entretien régulier des installations.

Monsieur le Maire remercie également Monsieur MAGNEE pour le suivi des travaux.

Monsieur DEGODET explique le virement de crédits proposé au Conseil Municipal.

Monsieur VIGOUR constate que pour l'ensemble du bâtiment, la commune aura consacré 550 000 € TTC aux travaux.

Monsieur le Maire fait remarquer que, pour le 1^{er} étage, le montant final des travaux correspond à la première estimation.

Monsieur CROZAT insiste sur le fait qu'un bâtiment public, une fois construit, suppose pour la collectivité des coûts de fonctionnement et d'entretien.

Monsieur le Maire rappelle également que l'évolution des normes implique une adaptation régulière des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération n°66/2009**.

2- Demande de subvention pour la participation de l'Ecole élémentaire de Gueux à un Projet artistique globalisé.

Madame RHONE donne des précisions sur le principe des projets artistiques globalisés qui permettent aux élèves de se familiariser avec les pratiques artistiques par la fréquentation des œuvres d'art mais aussi grâce à des ateliers encadrés par des artistes.

Madame RHONE donne lecture de la délibération et précise que la subvention sera également supportée par les communes de Vrigny et Thillois, au prorata du nombre d'élèves.

La délibération n° 67/2009 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur TROITZKY et Madame RHONE précisent que la classe de neige sera remplacée, cette année, par une classe verte beaucoup moins onéreuse.

Monsieur le Maire en profite pour faire remarquer qu'au regard de la moyenne nationale la commune de Gueux attribue près de deux fois plus de subventions aux associations.

Monsieur SONNET s'interroge sur les montants de subventions reçus par la commune.

Monsieur le Maire lui précise que la commune se situe dans la moyenne nationale.

3- Amortissements des frais d'étude pour la Salle Multi-Activité : montant et durée d'amortissement

Monsieur DEGODET explique le mécanisme des amortissements et donne lecture de la délibération qui est adoptée par 16 voix pour et 1 abstention (Nicolas VIGOUR).

Cette décision fait l'objet de la **délibération n°68/2009**.

IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• **AG de l'Association des Parents d'élèves de Gueux**

Monsieur le Maire assistait à cette réunion au cours de laquelle plusieurs sujets ont été abordés :

- Substitution d'une classe verte à la classe de neige
- Election du bureau : à ce sujet, Monsieur le Maire n'a pu que constater la difficulté à mobiliser des bénévoles pour s'engager dans ce type d'association pourtant indispensable.

Monsieur VIGOUR précise que sur 180 familles, seules 10 familles participent à l'APE.

Il indique également que, lors de la réunion, il a présenté le bilan de l'exercice 2008-2009 qui est, cette année, bénéficiaire de 1000€.

Il est prévu, au cours de l'année, de reconduire le loto, le marché de Noël et, évidemment, la kermesse.

Le bureau a été élu :
- Président : Xavier BESNARD
- Trésorier : Monsieur FRETZ
- Secrétaire : Madame CLONET

• **Réunions à la CCCV sur un projet d'accueil de la petite enfance**

Madame RHONE indique qu'une première réunion a eu lieu le 7 septembre 2009, dans les locaux de la Communauté de Communes, à l'initiative de Monsieur CONREAU.

La Communauté de Communes a accepté de jouer le rôle de fédérateur mais ne dispose pas de la compétence pour diriger le projet.

Monsieur le Maire a donc proposé d'animer la réflexion.

Une nouvelle réunion a donc eu lieu en mairie de Gueux, le 6 octobre 2009. Il y avait malheureusement peu de participants.

Il a été proposé de procéder à l'état des lieux des structures existantes et des besoins, mais aussi d'étudier les itinéraires de circulation des familles.

Il a donc été décidé de mener ces réflexions au sein de chaque commune et de tenter de remobiliser les membres du groupe.

La prochaine réunion est prévue le 17 novembre 2009 à 20h à MUIZON.

Monsieur le Maire précise que, dans ce domaine, il pense qu'il est utile d'envisager un Partenariat Public-Privé.

• **Inauguration de la Maison des Sports le 10 octobre 2009**

L'inauguration proprement dite aura lieu à 11h30.

Ensuite, les après-midi du samedi et du dimanche seront consacrés aux portes-ouvertes au cours desquelles la population pourra visiter les expositions proposées, admirer la collection de cartes postales de Monsieur AUGET et découvrir les associations de la commune.

• **Point sur les projets de gymnase et de centre socioculturel**

Concernant le projet de gymnase, le cabinet ASCISTE a communiqué des estimations budgétaires très différentes, ce qui rend difficile la prise de décision en l'état.

Une solution est recherchée pour un tennis couvert à un coût abordable, car c'est finalement la priorité.

Concernant la Maison des Associations et de la Petite Enfance, la SEMCHA a fait une présentation très intéressante sur la faisabilité des deux hypothèses : construction neuve ou réhabilitation des bâtiments de l'ancienne mairie.

Il semble que le coût de la réhabilitation (avec une surface un peu moindre) soit sensiblement moins important que celui d'une construction neuve.

Un groupe de travail a été créé et va se réunir plusieurs fois au cours du mois d'octobre pour avancer avec la SEMCHA sur ce projet.

- **WEEA : Point sur l'édition 2009**

Monsieur le Maire indique que la Mairie aurait vendu une centaine de billet de moins que l'année dernière.

Il regrette également que le terrain n'ait pas été remis en état à la suite de la manifestation (ré-enherber, ôter les pylônes et les plaques d'envol, replacer les GBA du côté des stands pour éviter l'occupation du terrain...).

Monsieur le Maire souhaite rencontrer les dirigeants des Maisons de Champagne Vranken et Taittinger, signataires de la convention, pour faire un bilan de l'édition 2009.

- **Organisation du Téléthon 2009**

Monsieur le Maire souhaite vivement que la commune s'inscrive dans la dynamique du Téléthon 2009. Il souhaite, à cet effet, mobiliser le Conseil Municipal et fédérer les associations de la commune.

Madame RHONE indique d'ores et déjà que le Conseil Municipal Jeunes organisera, avec l'association Plaisir et Détente, un après-midi jeux et vente de gâteaux, le samedi 5 décembre.

- **CEV : prêt d'une salle pour un spectacle le 16 décembre 2009**

Madame RHONE indique que la Maison des Sports est occupée par les entrainements de tennis de table et que la Salle des Fêtes abrite le Club de Tapisserie.

Elle va donc rechercher une solution avec Madame CELLIER.

- **Gauseries : fixation de la date de parution du prochain numéro et composition du comité éditorial**

Monsieur le Maire remercie Madame GIANETTA, Madame TROITZKY et Monsieur DELAVELLE pour le travail effectué sur le dernier numéro.

Il souhaite que le prochain numéro paraisse au cours de la deuxième quinzaine de janvier 2010.

Le Comité Rédactionnel procédera au choix des articles et le Maire donnera le Bon A Tirer.

Une réflexion va également être menée pour internaliser la mise en page.

- **Questions diverses**

Monsieur TROITZKY rappelle que le vernissage de l'exposition « Les Automnales » se déroulera le 23 octobre 2009. L'exposition sera ouverte au public les 24 et 25 octobre.

Ensuite, à l'occasion du Téléthon, la mairie accueillera l'exposition « Arc en Ciel », co-organisée par le Comité Régional Paralympique.

Enfin, il annonce que la première pierre de la MARPA sera scellée début novembre.

Monsieur SONNET indique qu'il a reçu des demandes visant à l'installation d'un râtelier à vélos à la mairie.

Monsieur le Maire lui répond que c'est à l'étude mais que le choix de l'emplacement est difficile compte-tenu du lieu d'installation du marché, notamment.

En réponse à une question relative à la date de réouverture de l'Avenue de la Belle-Image, Monsieur le Maire indique que la pose des barrières et l'aménagement du giratoire sont commandés à l'entreprise RAMERY TP qui va débiter les travaux prochainement.

La réouverture interviendra à l'issue de ces travaux.

Monsieur DELAVELLE précise qu'il serait souhaitable de créer des places de stationnement, comme il a été fait dans l'Avenue de la Belle-Image, également dans le lotissement Les Royats afin, dans certains endroits, de former des chicanes et ainsi limiter la vitesse des automobilistes.

Monsieur SONNET précise également qu'il conviendrait de tracer un passage piéton avant le rond-point de l'Avenue de la Gare, dans l'Avenue de la Belle-Image, côté lotissement Les Royats.

Madame GIANETTA indique qu'il manque une plaque de rue « Rue du Château » au coin de l'avenue Mme E. ROEDERER.

Monsieur le Maire en profite pour annoncer qu'il étudie actuellement la création d'un trottoir dans la rue du Château (sur le côté droit en allant vers le Golf).

Monsieur TROITZKY demande si un distributeur de billets sera installé à La Poste, lors des prochains travaux.

Il semble que les travaux ne prévoient pas l'installation d'un distributeur de billets.

Pourtant, la demande en avait été faite auprès de la direction régionale de La Poste.

Il convient donc de relancer La Poste à ce sujet.

Monsieur le Maire clôt le Conseil Municipal.

N°66/2009 – Décisions Modificatives pour la Maison des Sports : Avenants et travaux au Rez-de-chaussée

Le Conseil Municipal,

SUR proposition du Maire

VU la délibération du Conseil municipal en date du 18 mars 2009 adoptant le budget primitif;

CONSIDERANT qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'apporter au budget primitif les modifications suivantes :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
INVESTISSEMENT TTC				
OPFI-10222 FCTVA+versement 2007			10 524,81 €	
196-2315 opération voirie		89 475,19 €		
192-2313 Maison des sports	45 000,00 €			
215-2315 Travaux sur bâtiments communaux	55 000,00 €			
	100 000,00 €	89 475,19 €	10 524,81 €	
TOTAL Virement de Crédit	100 000,00 €	100 000,00 €		

N°67/2009 – Demande de subvention Projet artistique globalisé à l'Ecole élémentaire de Gueux

Monsieur le Maire indique que l'école primaire de Gueux a souhaité inscrire 2 classes au projet artistique globalisé intitulé « Collection Musée », pour l'année scolaire 2009/2010.

Ces dispositifs, mis en place par l'Inspection Académique, permettent de sensibiliser les élèves à l'expression artistique, par le biais de visites du Musée des Beaux-arts de Reims et d'ateliers de pratique artistique, se déroulant en classe et encadrés par des animateurs professionnels. Les projets globalisés permettent de mutualiser les moyens en regroupant plusieurs écoles au sein d'un même projet : en l'occurrence, les écoles de Dormans (2 classes) et Igny-Comblizy (une classe) participent également.

Les financements sont multiples :

- Inspection Académique : 2100 €
- Conseil Général : 2000 €
- DRAC : 2100 €
- Communes : 2000 € (répartis au prorata du nombre de classe par commune)
- Coopératives scolaires : 600 €

L'inspection académique sollicite donc la mairie pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 800 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'école primaire de Gueux, une subvention de 800 € pour la participation de 2 classes au projet artistique globalisé « Collection Musée » pour l'année 2009/2010.

N°68/2009 – Amortissements des frais d'étude pour la Salle Multi-Activité

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit procéder à l'amortissement des frais d'étude liés au projet de salle multiactivités, qui a été abandonné suite à la délibération n°104-2008, du 10 décembre 2008.

Il indique que le montant des frais d'étude non suivis de travaux s'élève à 198 650,64 €.

Considérant que l'état des finances de la commune le permet, Monsieur le Maire propose d'amortir la totalité de la somme sur l'exercice 2009, soit sur une durée d'un an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstentions,

DECIDE de procéder à l'amortissement des frais d'étude non suivis de travaux et payés dans le cadre du projet de salle multiactivité, sur une durée d'un an et pour un montant de 198 650,64 €.
Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2009.